

VILLE D'AUBIGNY SUR NERE

-

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal**

SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mil seize, le 29 Septembre 2016, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 23 Septembre 2016 par Madame Laurence RENIER, s'est réuni sous la présidence de Madame le Maire.

Présents **Mme RENIER – Maire**

**M. GRESSET – Mme GRESSIN - M. TURPIN – Mme MALLET – M. ROUARD -
Mme BUREAU - M. DUVAL
Adjoints au Maire**

**Mme DORISON – M. TASSEZ – Mme BOUVARD – M. DEROTTELEUR -
M. PEREIRA – M. AUTISSIER – Mme DOGET - M. ADAM – Mme VEILLAT -
M. DECROIX – Mme DAUGU –
Conseillers municipaux**

Représentés

**M. REMBLIER (procuration à M. TURPIN)
Mme MARTIN (procuration à Mme BOUVARD)
M. CHAUSSERON (procuration à M. ROUARD)
M. THOR (procuration à Mme MALLET)
Mme LEDIEU (procuration à Mme RENIER)
Mme KEMPF (procuration à M. DEROTTELEUR)
Mme PROVENDIER (procuration à M. GRESSET)
Mme CHARON-COLIN (procuration à Mme DAUGU)
M. MELLOT (procuration à M. DECROIX)**

Excusée **Mme JUBLLOT**

Nombre de membres en exercice	29
Nombre de membres présents	19

-

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination, dans le sein du Conseil municipal, conformément à l'art. L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'un secrétaire de séance. **Madame DAUGU** ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

-

P.V. Séance du 29 Septembre 2016

Avant d'ouvrir la séance, Madame le Maire donne la parole à Madame Elodie COLLADANT, nouvelle directrice de l'Ecole Sainte-Solange à la suite du départ à la retraite de Madame Marie-Odile BOUCHET, qui souhaite se présenter au Conseil municipal.

Elle est ravie de la qualité du partenariat mis en place avec la Municipalité, et précise que, pour avoir enseigné dans le Cher, dans l'Indre, et dans le Loiret, celle-ci ne se vérifie pas partout. Elle tenait à en faire part.

-

Madame le Maire ouvre la séance à 20 h 40, s'assure du respect du quorum et communique ensuite aux membres présents les **procurations données par les conseillers municipaux empêchés** :

M. REMBLIER (procuration à M. TURPIN)
Mme MARTIN (procuration à Mme BOUVARD)
M. CHAUSSERON (procuration à M. ROUARD)
M. THOR (procuration à Mme MALLET)
Mme LEDIEU (procuration à Mme RENIER)
Mme KEMPF (procuration à M. DEROTTELEUR)
Mme PROVENDIER (procuration à M. GRESSET)
Mme CHARON-COLIN (procuration à Mme DAUGU)
M. MELLOTT (procuration à M. DECROIX)

et transmet les excuses de **Mme JUBLOT**.

-

Madame DAUGU est désignée en qualité de **secrétaire de séance**.

-

Avant d'aborder les points inscrits à l'ordre du jour, Madame le Maire annonce que Monsieur DEROTTELEUR a fait part de son souhait d'être relevé de ses fonctions de conseiller délégué de la Maison François 1^{er}.

Madame RENIER rappelle que Monsieur DEROTTELEUR a porté cette maison pendant presque huit ans et que c'est une très belle page de la Maison François 1^{er} qui se tourne mais ajoute que ce n'est pas la fin du livre. Madame le Maire lui adresse tous ses remerciements pour le travail accompli et son implication qui lui ont valu de recevoir à de nombreuses occasions des félicitations qu'elle souhaite de nouveau renouveler.

Madame le Maire indique qu'elle n'entend pas renommer un conseiller sur cette gestion mais privilégier une gestion plus collective, tournée vers l'extérieur avec la création d'une commission ad hoc de programmation de la Galerie François 1^{er}. En effet, il s'agit d'une charge de travail importante et la dernière saison a été particulièrement lourde à organiser avec beaucoup de choses variées, impliquant les enfants, les mamies tricoteuses et les services. Cette saison a été une très belle saison.

Madame MALLET sera désormais chargée de la gestion de la Galerie François 1^{er}.

-

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, le **procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 28 Juillet 2016**, sans observation.

-

> Rapport d'activités 2015 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, du SPANC et du fonctionnement de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne

Monsieur TURPIN rappelle les principales données figurant au rapport concernant :

1 – Les ordures ménagères

Tonnages de déchets collectées	2014 (t)	2015 (t)
Ordures ménagères collectées (équivalent kg/habitant)	3278,48 (221)	3207,08 (216,14)
Corps Creux	178,98	107,51
Journaux Revues Magazines	363,90	373,42
Verre	623,92	620,36
Refus de Tri	68,77	55,46

Il souligne la diminution d'erreurs de tri de 19,35 % due au suivi réalisé par l'ambassadeur de tri.

Le coût des ordures ménagères pour l'année 2015 s'est établi à 946 354,26 € TTC contre 959 115,61 € TTC en 2014, soit une diminution de 1,34 % en raison de la diminution des tonnages collectés pour les ordures ménagères.

La fréquentation de la déchèterie (12 596 habitants utilisateurs) a enregistré 12 798 visiteurs contre 12 230 en 2014. Monsieur Turpin précise que ces chiffres ne reflètent pas la fréquentation réelle et qu'il sera possible d'obtenir un chiffre précis lorsque les badges seront mis en place.

Le tonnage des dépôts en déchèterie s'élève à 2 923,73 t en 2015 contre 3 106,47 t en 2014.

Monsieur TURPIN indique ensuite que le montant des dépenses de la déchèterie s'élève à 317 571,83 €. Le coût total d'exploitation de la déchèterie a diminué de 4,86 % par rapport à 2014 (moins d'apport de déchets et révision de prix en faveur de la collectivité).

Pour ce qui concerne les déchets ménagers, Monsieur TURPIN rappelle que la déchèterie d'Aubigny ne dessert pas l'ensemble des communes de la Communauté de Communes, une partie des déchets sont dirigés vers Neuvy/Barangeon, une autre partie vers Henrichemont.

Les autres recettes de la déchèterie se sont établies à 1 402 577 €

2 – Le SPANC (assainissement non collectif)

Nombre d'installations d'assainissement non collectif sur le territoire de la CDC au 31 décembre 2016 : 2 600 pour 6 500 habitants deservis

Le nombre de contrôles réalisés pour Aubigny en 2015 s'établit comme suit :

- ✓ 3 contrôles de conception et d'implantation (sur un total de 82 contrôles effectués sur l'ensemble du territoire communautaire)
- ✓ 1 contrôle de bonne réalisation (sur un total de 59)
- ✓ 5 diagnostics initiaux et dans le cadre d'une vente (sur 65 au total)

Les dépenses s'établissent au titre de l'exercice 2015 à 67 363,42 € et les recettes s'élèvent à 77 717,39 €.

3 – Fonctionnement de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne

Monsieur GRESSET rappelle que la Communauté de Communes comprend 14 491 habitants répartis sur 13 communes.

Il indique qu'à la suite de l'élection de Monsieur AUTISSIER à la présidence du Conseil Départemental, il l'a remplacé en qualité de Vice-Président de la CDC.

Il indique que le taux d'imposition a évolué en 2015 mais que la retombée financière est minime.

Le montant collecté de la taxe de séjour de 33 000 € a permis de soutenir la saison culturelle de la CDC, le Septembre musical, les FFE, la Fête des plantes à Oizon, le Festival Bagoules, le comité des orgues d'Aubigny, l'association Happy Dance et la commémoration du centenaire de la 1^{ère} Guerre mondiale à Méry-es-Bois.

Au niveau du tourisme, Monsieur GRESSET rappelle qu'il existe l'activité « balade au fil de l'eau » avec deux bateaux installés pendant la période estivale sur les bords du canal.

Monsieur TURPIN annonce que l'installation de la borne électrique prévue à Aubigny s'effectuera au mois de novembre à proximité des bureaux de la police municipale, pour une mise en activité au 1^{er} janvier 2017.

Pour ce qui concerne les services à la population, Monsieur GRESSET indique que le nouveau Contrat Enfance Jeunesse a été signé en 2015 avec la CAF, que le RAM itinérant a été maintenu et que des études de faisabilité ont été réalisées pour la création d'un espace de santé à La Chapelle d'Angillon et à Argent/Sauldre.

Le Conseil municipal prend acte de la présentation du rapport d'activités 2015 de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne.

> **Modification des statuts du Syndicat d'Energie du Cher (SDE 18)**

Sur le rapport présenté par Monsieur TURPIN, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, la modification de l'article 1 des statuts du SDE 18 relatif à sa constitution afin d'y intégrer une communauté de communes supplémentaire : la *Communauté de Communes Berry Grand Sud*.

> **Plans de financement de travaux à réaliser par le Syndicat d'Energie du Cher (SDE 18)**

Sur le rapport présenté par Monsieur TURPIN, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, les plans de financement relatifs aux opérations suivantes :

TRAVAUX	COUT HT	COUT A LA CHARGE DE LA COMMUNE
1- Rénovation de l'éclairage public Chemin de la Procession (PLAN REVE)	12 593,70 €	3 778,11 € (soit 30 % du montant HT des travaux dans le cadre du Plan REVE)
2- Rénovation de l'éclairage public des Grands Jardin	590,00 €	295,00 € (soit 50 % du montant HT des travaux)
3- Dissimulation des réseaux électriques Chemin de Bouzy	31 649,28 €	12 659,71 € (soit 40 % du montant HT des travaux)
4- Restitution de l'éclairage public Chemin de Bouzy	12 062,99 €	6 031,50 € (soit 50 % du montant HT des travaux)

Madame DAUGU souhaite connaître les critères sur lesquels s'appuie le SDE pour financer les travaux aux différents taux annoncés.

Monsieur TURPIN répond que les financements sont différents selon les travaux effectués. Il ajoute que la participation normale du SDE s'établit à 50 % du montant des travaux, et précise que le plan Rêve qui assure une prise en charge à hauteur de 70 % du montant des travaux par le SDE se terminera fin 2017.

Madame le Maire indique que cette prochaine échéance explique le nombre de travaux programmés pour bénéficier au maximum de ce subventionnement avantageux.

Sur la question de Madame DAUGU qui s'interroge sur le renouvellement du plan Rêve après 2017, Monsieur TURPIN indique que le dispositif du plan Rêve a déjà été prorogé de deux années depuis 2015.

> Rapports d'activités 2015 sur le prix et la qualité des services de l'Eau et de l'Assainissement

Madame RENIER annonce qu'avant la tenue de la prochaine séance de Conseil Municipal, une présentation des différences existant entre les différents modes de gestion du service de l'eau, sera proposée aux conseillers municipaux par un cabinet extérieur.

Monsieur TURPIN rappelle les principaux indicateurs repris dans le rapport d'activités 2015 :

1 – Service de l'Eau

- Prix de l'eau pour une consommation de 120 m³ : 2,37 € TTC en 2015 passé à 2,40 € pour 2016

- Capacité totale des réservoirs ou châteaux d'eau : 2 450 m³ en 2014 et 1 650 m³ en 2015 suite à l'arrêt du château d'eau des Huguenots

- Rendement de réseau de distribution a chuté : il est passé de 79,8 % en 2014 à 76,3 % en 2015. Cela s'explique par la présence de fuites (42 en 2015 contre 30 en 2014). Les fuites ne sont pas toujours détectées immédiatement. Cet été, une fuite a été détectée au rond-point du Pont de Pierre, assez importante. Les abonnés n'ont pas subi de désagrément durant la réparation en raison de la qualité du maillage existant.

La part de la collectivité, c'est-à-dire la part reversée par Véolia à la Commune, s'établit à 91 890 € pour 2015.

Madame DAUGU demande les mesures envisagées pour remédier à la qualité du réseau qui se détériore.

Monsieur TURPIN répond que les réseaux sont refaits au fur et à mesure des travaux réalisés dans les rues.

Madame DAUGU demande si le rapport cible les endroits qui sont détériorés.

Monsieur TURPIN indique qu'effectivement Véolia détecte les fuites et les répare mais le réseau reste en mauvais état.

Sur une remarque de Madame DAUGU concernant le harcèlement de Véolia pour que les abonnés souscrivent une assurance, Monsieur TURPIN rappelle qu'il ne faut pas répondre favorablement à ces propositions.

Madame DAUGU indique qu'elle a fait résilier cette assurance à plusieurs personnes.

2 – Service de l'Assainissement

- prix du m³ pour une consommation de 120 m³ : 2,21 € en 2015 et à 2,23 € en 2016

La part reversée par Véolia pour le service Assainissement à la Commune s'établit en 2015 à 48 555 €.

Le Conseil municipal prend acte de la présentation de ces rapports d'activités 2015.

Madame le Maire rappelle que le comparatif entre les différents modes de gestion sera présenté prochainement au Conseil municipal. Elle ajoute qu'à l'échéance du contrat liant la commune à Véolia, la compétence relèvera de la Communauté de Communes.

Sur une remarque de Madame le Maire concernant les courriers émanant de la Préfecture pour inciter au remplacement de la station d'épuration, Monsieur TURPIN rappelle que la commune dispose de cinq ans pour effectuer ces travaux. A cette échéance, la compétence sera également transférée à la Communauté de Communes.

Monsieur TURPIN explique que les problèmes ne proviennent pas de la taille de la station mais du milieu récepteur. Il ajoute que les rejets répondent aux normes en vigueur mais que les entrées comportent des eaux parasites. Des tests sont en cours pour déterminer la cause de ces arrivées d'eaux parasites.

> Avis de la Commune sur la vente d'un immeuble par la société France Loire

Sur le rapport présenté par Madame BUREAU, le Conseil municipal émet, à l'unanimité des membres présents et représentés, un avis favorable à la vente de l'immeuble situé 20 rue de la Fontaine Saint-Marc au locataire occupant.

Madame BUREAU précise que le locataire habite cette maison depuis dix-neuf années.

> Barème de participation des familles à la classe de neige

Madame GRESSIN indique le séjour aura lieu du 22 janvier au 4 février 2017 pour un coût individuel de 838 €. L'augmentation constatée par rapport à l'année précédente provient principalement du fait que le trajet en car n'a pu être mutualisé contrairement aux années antérieures. Le tarif de l'Ecole de Ski Français est également plus élevé qu'auparavant (+ 16 %).

Madame RENIER rappelle que la Municipalité est très attachée à cette classe de neige car certains enfants n'auraient pas la possibilité d'aller à la montagne, qu'il est important de maintenir cet avantage. De plus, l'organisation d'une classe de neige contribue à l'attractivité d'Aubigny pour l'installation de nouvelles familles.

A la demande de Madame DAUGU, Madame GRESSIN indique que 12 familles étaient concernées par le plus petit quotient l'année dernière alors que 34 se classaient dans le plus grand quotient, sur les 54 élèves partis en classe de neige. Pour les familles en difficultés, il est rappelé que le CCAS ou certaines associations peuvent apporter des aides supplémentaires.

Monsieur AUTISSIER précise que le Conseil départemental apportera bien l'aide présentée au tableau.

Sur le rapport présenté par Madame GRESSIN, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, le barème de participation communale aux frais de classe de neige tel qu'établi ci-dessous :

QUOTIENT FAMILIAL	PARTICIPATION CONSEIL DEPARTEMENTAL		PARTICIPATION COMMUNALE		PARTICIPATION DES FAMILLES	
	2015-2016	2016-2017	2015-2016	2016-2017	2015-2016	2016-2017
0 à 276	31 + 50 = 81	31 + 50 = 81	601	635	116	122
277 à 320	31 + 28 = 59	31 + 28 = 59	798-81-116	838-81-122	(114 + 1,65%)	(116 + 5,01%)
321 à 366	31 + 28 = 59	31 + 28 = 59	623	657	116	122
367 à 410	31 + 28 = 59	31 + 28 = 59	798-59-116	838-59-122	maintien 1° tr.	maintien 1° tr.
411 à 457	31 + 28 = 59	31 + 28 = 59	606	639	133	140
			798-59-133	838-59-140	(131 + 1,65%)	(133 + 5,01%)
			528	557	211	222
			798-59-211	838-59-222	(208 + 1,65%)	(211 + 5,01%)
			366	387	373	392
			798-59-373	838-59-392	(367 + 1,65%)	(373 + 5,01%)
+ 457	31	31	189	200	578	607
			798-31-578	838-31-607	(569 + 1,65%)	(578 + 5,01%)

> Convention avec le Conseil départemental portant répartition des responsabilités à l'égard des aménagements situés sur les RD 923 et 940 en agglomération

Monsieur TURPIN précise que les travaux sur la RD 940 ont été réalisés du plateau face à la salle des fêtes jusqu'à l'embranchement de la route de Paris et la route d'Orléans, et ceux effectués sur la RD 923 se situent à hauteur de l'entrée du Parc des Sports.

Il ajoute que le montant des travaux s'est élevé à 185 000 € sur la RD 923 et 100 000 € sur la RD 940.

Sur le rapport présenté par Monsieur TURPIN, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, à l'exception de Monsieur AUTISSIER qui ne prend pas part au vote, la convention déterminant la part des responsabilités entre la Commune et le Conseil départemental à l'égard des aménagements situés en traversée d'agglomération sur les routes départementales 923 et 940.

> Garantie d'emprunt au profit de la SA France Loire

Sur le rapport présenté par Madame BUREAU, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'accorder la garantie de la commune d'Aubigny-sur-Nère à hauteur de 50 % du montant du prêt de 37 600 € sollicité auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations par la société France Loire pour les travaux de réhabilitation de 27 logements situés impasse des Pouillots, impasse et rue des Sittelles ainsi que rue des Verdiers

- d'accorder cette garantie aux conditions suivantes : la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Madame le Maire précise que le montant de garantie consenti au profit de France Loire s'élève à 369 771,34 € et en totalité à hauteur de 5 360 753,33 €.

> Etude encadrée : rémunération d'enseignants pour travaux de surveillance

Sur le rapport présenté par Madame GRESSIN, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, la rémunération des enseignants participant à l'étude encadrée selon les taux figurant au tableau ci-dessous :

Nature de l'intervention/ Personnels	Taux maximum (valeur des traitements des fonctionnaires au 1 ^{er} juillet 2010)
Instituteurs exerçant ou non les fonctions de directeur d'école élémentaire	19,45 €
Instituteurs exerçant en collègue	19,45 €
Professeur des écoles de classe normale exerçant ou non les fonctions de directeur d'école	21,86 €
Professeur des écoles hors classe exerçant ou non les fonctions de directeur d'école	24,04 €

Chaque jour, 3 enseignants et 4 agents communaux ainsi qu'une personne bénévole interviennent à l'étude encadrée.

Madame RENIER a souhaité que ce service rendu aux familles soit gratuit. Elle ajoute que 70 enfants de CP-CE1 fréquentent l'étude et plus de 110 enfants du CE2 au CM2.

> Motion de l'association TGV Grand Centre Auvergne

Sur le rapport présenté par Madame le Maire, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, la motion votée par l'association TGV Grand Centre Auvergne, demandant instamment :

- une rencontre avec le nouveau Préfet coordonnateur du projet
- un rendez-vous avec le Premier Ministre très rapidement
- la reprise de la concertation avec un calendrier précis de rencontres et avec tous les acteurs concernés (Régions/Départements/Agglomérations/Villes/Chambres Consulaires)
- à être associé à la réflexion qui sera menée
- la création d'un comité ad hoc pour appréhender les différents éléments du projet et les nouveaux résultats de la contre-expertise
- qu'une réflexion soit ouverte sur les aménagements à opérer quant au devenir des Trains d'Equilibre du Territoire et des Trains Express Régionaux, et que soit engagé le traitement prioritaire des travaux (modernisation et électrification) des lignes complémentaires aux LGF, notamment le traitement prioritaire des travaux d'électrification de la ligne Bourges/Montluçon et la modernisation des voies et du matériel roulant de la ligne POLT, devant permettre l'amélioration des dessertes et l'irrigation de tous les territoires.

Madame le Maire propose que le Conseil municipal prenne **un vœu pour le maintien de la ligne Paris-Nevers avec arrêts à Gien et à Cosne** car elle est extrêmement importante pour les personnes qui se rendent quotidiennement à Paris pour leur emploi, sans oublier les étudiants qui circulent sur cette ligne ainsi que des personnes se rendant à des rendez-vous de spécialistes ou de soins. Au point de vue environnemental, il paraît également intéressant de conserver les trains.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés la rédaction d'un vœu dans ce sens.

> Subvention pour restauration d'immeuble

Madame le Maire expose les travaux en cours sur l'immeuble 7 rue des Dames pour retrouver le caractère d'échoppe du Moyen-Age. Il s'agit de travaux colossaux, extrêmement coûteux. Il a été demandé à la commune de faire un effort supplémentaire au regard de l'importance des travaux réalisés. Des archéologues travaillent dans ce bâtiment qui a été complètement désossé. Il s'agit d'un embellissement du niveau de celui réalisé pour la Maison François 1^{er}.

Madame RENIER explique que l'Etat a fait également un effort puisqu'il subventionne ces travaux alors qu'il s'agit d'une personne privée. Le montant subventionnable retenu par la DRAC est de 380 000 € et elle intervient à hauteur de 58 000 €.

La proposition qui est présentée au Conseil municipal traite de la façade en entier, sans en soustraire les ouvrants puisqu'ils seront refaits également.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

1 – de fixer à 44,86 € le montant de subvention au m² attribué pour restauration de façade, pour l'année 2016

2 – d'attribuer à Monsieur Francis GRANGE, pour le projet de restauration de l'immeuble situé 7 rue des Dames :

- une subvention d'un montant de **1 749,54 €**
- une subvention exceptionnelle supplémentaire d'un montant de **1 749,54 €**

INFORMATIONS DIVERSES

1 - Madame le Maire indique qu'elle a reçu, avec Monsieur GRESSET, le **jury 4 Fleurs** le 25 août dernier. Cette visite s'est bien déroulée, le résultat sera connu fin Octobre.

2 - D'après les **chiffres enregistrés par l'Office de Tourisme**, Aubigny a accueilli une majorité de touristes Français, les touristes étrangers ayant privilégié l'Espagne en raison des attentats. Il y a donc une baisse de la fréquentation d'environ 18 %.

3 – La **rentrée des classes** s'est bien déroulée. Des barrières ont été disposées devant l'école maternelle, la crèche et le RAM, pour éviter des rassemblements et le stationnement de véhicule à proximité immédiate des enfants.

4 – La **formation urbanisme**, annulée initialement en raison des inondations, pourrait être reportée au 10 novembre 2016 à 18 H 00. Une invitation sera adressée prochainement.

5 – Le Conseil départemental prend en charge les **franchises d'assurances pour les personnes qui ont subi les inondations**. Madame le Maire indique qu'elle a demandé que la date de réunion du CCAS soit avancée pour que les personnes soient réglées le plus rapidement possible.

6 – Madame le Maire indique qu'elle a assisté avec Monsieur GRESSET à une réunion sur les **petites Cités de caractère**. Cette marque paraît intéressante et serait poussée au niveau du Cher avec quelques cités de caractère dont Aubigny pourrait faire partie.

7 – Madame BUREAU annonce le **recensement de la population** du 22 Janvier au 4 Février 2017. L'équipe d'agents recenseurs recrutée pour effectuer ce recensement sera publiée en fin d'année avec les photos des agents pour que les Albinien(ne)s connaissent les personnes habilitées à se présenter à leur domicile.

Elle ajoute que cette année, les administrés auront la possibilité d'effectuer leur recensement directement sur Internet, après avoir reçu les codes d'accès et les identifiants par les agents recenseurs.

8 – A la demande de Madame le Maire, Monsieur TURPIN fait un **point de situation sur les travaux** :

- rue des Stuarts : il indique que les bordures de chaussée sont posées. Le Conseil départemental doit réaliser les travaux de chaussée début octobre.

- rue du Château : les bordures de trottoir seront posées la semaine prochaine et le pavage sera réalisé en suivant.

- rue de l'Eglise : les travaux débiteront dans une quinzaine de jours.

- Chemin de Launay : les travaux sont en cours

- rue des Stuarts : pose des chicanes et le Département vient de donner son accord pour la pose des chicanes avenue de l'Hippodrome

Madame DAUGU demande la provenance des gravats qui sont entreposés sur le parking du Parc des Sports, à proximité du Centre de loisirs. Monsieur TURPIN répond qu'il s'agit d'un entreposage temporaire.

9 - Madame VEILLAT revient sur les **chicanes présentes à l'intersection de l'avenue des Fleurs**. Elle rappelle qu'elle avait évoqué lors des essais, le caractère de dangerosité au niveau de l'intersection et qu'elle réitère cette remarque dans la mesure où l'implantation a été effectuée au même emplacement que lors des essais.

Monsieur TURPIN indique que cet emplacement a été choisi avec la DDT comme étant le meilleur emplacement pour tenir compte notamment des sorties de garages. Il ajoute que ce dispositif atteint son but puisqu'il oblige les automobilistes à ralentir.

Madame VEILLAT indique que, pour le pratiquer plusieurs fois par jour, le sens prioritaire étant pour l'extérieur de la Commune, il suffit qu'il y ait deux voitures pour que le carrefour soit bloqué.

Monsieur TURPIN rappelle que quatre chicanes avaient été mises en essai, que seules deux d'entre elles sont installées et qu'à la hauteur de l'entrée des Grands Jardins, un plateau surélevé sera privilégié par rapport aux chicanes.

10 – Madame le Maire indique qu'un nouveau fournisseur a été retenu pour la **fourniture des repas du service de portage de repas**. Un appel d'offres a été réalisé et une dégustation organisée. Le tarif facturé aux personnes ne sera pas réévalué en dépit d'une légère hausse de prix.

Madame BUREAU précise qu'il s'agit d'une entreprise régionale qui dispose d'une cuisine centrale à Bourges. Elle a été choisie pour la qualité gustative qu'elle propose, pour le nombre de choix existant pour chaque plat. La société propose également de reprendre les emballages perdus (plastique) rincés pour se charger de la destruction.

11 – Madame le Maire informe qu'une infirmière albinienne travaillant sur Gien avait demandé à la commune de participer à l'opération « **Octobre Rose** » qui se déroule au cours du mois d'octobre.

Le château sera illuminé en rose pour participer à cette campagne de lutte contre le cancer du sein.

12 – Monsieur MARDESSON remercie la Commune pour le prêt gracieux du matériel pour le **Comice**. Cette manifestation a connu une belle fréquentation.

Madame le Maire précise que les tentes prêtées à Argent pour cette occasion étaient toutes estampillées Royal Canin. Une facture sera adressée au club de Berger Belge pour couvrir les frais de nettoyage des tentes communales.

13 – Madame le Maire entend dire en ville que la **presse** ne relate pas forcément les vols, larcins, cambriolages ou autres. Il n'y a aucune volonté de dissimuler la vérité mais la Municipalité n'est pas informé en temps réel de tout ce qui se passe sur la Commune.

Monsieur ROUARD ajoute que seule la Gendarmerie est habilitée à donner des informations et éventuellement les sapeurs-pompiers selon le type d'évènement.

Madame le Maire rappelle qu'il convient de rester vigilant mais ajoute que la ville est toutefois tranquille. Elle félicite les gendarmes qui enregistrent un taux d'élucidation élevé.

14 – Madame GRESSIN annonce les **effectifs dans les écoles** :

- 142 en maternelle
- 266 en primaire
- 126 à l'école Ste Solange
- 526 au collège
- 59 à la Maison Familiale Rurale

Madame le Maire précise que la baisse est constatée plus particulièrement à la Maison Familiale et le Collège. La MFR comptait 77 élèves l'année précédente et 91 en 2011.

Au niveau des **nouvelles activités périscolaires**, la fréquentation à l'école des Grands Jardins sur la pause méridienne s'établit à 67 % et 56 % pour les maternelles de 15 h 45 à 16 h 30. Cette baisse au niveau de la maternelle est positive dans la mesure où les enfants quittent l'école pour être plus au calme.

Madame le Maire rappelle qu'il s'agissait d'une demande des instituteurs de l'école maternelle de ne plus organiser les NAP à la pause méridienne.

Pour ce qui concerne le **Centre de Loisirs du mercredi**, la fréquentation n'augmente pas : huit enfants sont inscrits.

Madame le Maire indique que les communes qui avaient un centre de loisirs du mercredi avant la mise en place des NAP ont connu une baisse significative de fréquentation depuis les nouveaux rythmes scolaires. Les enfants sont fatigués, ils quittent l'école vers midi le mercredi et restent seuls chez eux avant que les parents aient terminé leur journée de travail, ou se rendent à leur activité. Les règles de fréquentation du centre de loisirs du mercredi ont été assouplies pour permettre aux enfants de venir dans le courant de l'après-midi ou partir avant l'heure de fermeture. Si la fréquentation n'augmente pas, une réflexion sera menée sur le maintien de ce service.

Madame GRESSIN précise que douze enfants sont inscrits, ce qui représente une présence hebdomadaire de huit enfants.

Madame le Maire indique qu'une décision sera prise en décembre au vu des résultats obtenus. Il lui semblerait judicieux que le peu d'enfants inscrits soit accueilli à la Maison des Jeunes.

Madame GRESSIN indique que 91 jeunes sont inscrits à la **Maison des Jeunes**.

15 – Madame MALLET annonce que le **cinéma** a adhéré au dispositif cinémas du Centre pour l'opération « 1-2-3 ciné » qui propose une douzaine de séances de septembre à mai le mercredi après-midi à destination des enfants. Un goûter est distribué à chaque enfant.

16 – Monsieur DECROIX s'étonne que le panneau d'affichage des scores ne soit plus en place sur le **terrain d'honneur du rugby**.

Monsieur TASSEZ répond avoir vu ce panneau lors d'un des derniers matchs disputé.

Monsieur GRESSET indique que cet affichage sera remis en place.

17 – Madame le Maire annonce la **Foire-Exposition** des 15 et 16 Octobre prochains et ajoute que la commune recevra **l'équipe de France, Championne du Monde de Rallye aérien**, dans la mesure où l'un des membres de l'équipe est originaire de l'aéro-club d'Aubigny.

-

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 21 h 45

-

N° délibération	Nomenclature		Objet de la délibération	N° page
	N°	Thème		
2016/09/01	5.7.8	Institutions & vie politique	Rapport d'activités 2015 CDC Sauldre & Sologne	323
2016/09/02	5.7.5	Institutions & vie politique	Modification des statuts du SDE 18	324
2016/09/03	7.5.1	Finances locales	Plans de financement de travaux à réaliser par le SDE 18	325
2016/09/04	5.7.8	Institutions & vie politique	Rapport d'activités 2015 Services Eau et Assainissement par Véolia	327
2016/09/05	8.5	Politique ville-logt	Avis sur projet de vente d'un logement par la SA France Loire	328
2016/09/06	7.5.2	Finances locales	Barème de participation financière aux frais de la classe de neige	329
2016/09/07	3.5.7	Domaine & Patrimoine	Convention avec le Conseil départemental sur responsabilités sur RD 923 et RD 940	330
2016/09/08	7.3.3	Finances locales	Garantie d'emprunt au profit de la SA France Loire	336
2016/09/09	4.4	Fonction Publique	Etude encadrée – Rémunération d'enseignants pour travaux de surveillance	359
2016/09/10	9.4	Vœux & motions	Motion de l'association TGV Grand Centre Auvergne	360
2016/09/11	7.5.2	Finances locales	Subvention pour restauration d'immeuble	362
2016/09/12	9.4	Vœux & Motions	Vœu pour le maintien de la ligne SNCF Paris-Nevers	363

EMARGEMENTS

RENIER Laurence		PEREIRA Jean-Claude	
GRESSET François		AUTISSIER Michel	
GRESSIN Elisabeth		DOGET Catherine	
TURPIN Jean-Claude		THOR Richard	Procuration à Mme MALLET
MALLET Martine		LEDIEU Florence	Procuration à Mme RENIER
ROUARD Jean-Pierre		JUBLOT Valérie	Excusée
BUREAU Annette		KEMPF Maria	Procuration à M. DEROTTELEUR
DUVAL Sylvain		ADAM Xavier	
REMBLIER Michel	Procuration à M. TURPIN	VEILLAT Déborah	
DORISON Marie-France		PROVENDIER Cécile	Procuration à M. GRESSET
TASSEZ Alain		DECROIX Patrick	
BOUVARD Christèle		DAUGU Catherine	
MARTIN Véronique	Procuration à Mme BOUVARD	CHARON-COLIN Sophie	Procuration à Mme DAUGU
DEROTTELEUR Stéphane		MELLOT Dorian	Procuration à M. DECROIX
CHAUSSERON Benjamin	Procuration à M. ROUARD		